

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 décembre 2023**

**DATE DE LA CONVOCATION**

08 décembre 2023

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 30  
Suppléants votants : 0  
Pouvoirs : 5  
Total votants : 35

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***Séance du 18 décembre 2023***

L'an deux mil vingt trois  
Et le 18 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative : -**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),  
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),  
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

**Membres Titulaires absents ou excusés :** Joël DEBUIGNE (Huisseau-Sur-Cosson).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération 041-130-2023**

**Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer un avenant n°2 dans le cadre du marché de suivi et d'animation de l'OPAH**

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique rappelle que dans le cadre de sa compétence Habitat, la Communauté de communes Grand Chambord, a passé un appel d'offres en tant que coordonnateur d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes Beauce-Val de Loire (CCBVL), afin de confier une seconde Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de l'Entente intercommunale. La mission de suivi-animation a été confiée à SOLIHA.

Les collectivités et l'Etat ont à ce jour des incertitudes sur la reconduction ou non du dispositif des OPAH et sur les conditions de relance du dispositif le cas échéant.

Considérant la nécessité de maintenir le service rendu aux administrés, il est proposé de prolonger le marché actuel de suivi-animation de l'OPAH pour une durée de 3 mois, soit du 01/02/2024 au 30/04/2024, afin de maintenir la continuité de service auprès des usagers. Un nouveau marché pourra être relancé lorsque l'avenir du dispositif sera connu.

La prolongation du marché implique des prestations en plus-value par rapport au marché initial, ces prestations en plus-values représentent un montant de 19 926,22 € HT et correspondant à la part fixe du marché (pour les deux communautés de communes). Le montant de la part variable du marché correspondra au nombre de dossiers traités par le prestataire, au regard du bordereau des prix unitaires applicables à la période de prolongation.

Le montant de l'avenant n°2 (prestations en plus-values part fixe) serait de 11 296,86 € HT pour la Communauté de communes du Grand Chambord et de 8 629,36 € HT pour la Communauté de communes Beauce-Val de Loire.

Comme prévu par la convention constitutive du groupement de commandes, le projet d'avenant a fait l'objet d'une réunion de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) le 18 décembre 2023 (après recueil préalable de l'avis du Président de la CCBVL).

La CAO s'est prononcée en faveur de la signature de cet avenant n°2, de même que le Président de la CCBVL.

Le montant de la part fixe du marché pour la CCGC (y compris avenant 1) passerait ainsi de 152 525,00 € HT à 163 821,86 € HT. Le montant de la part fixe du marché pour la CCBVL (y compris avenant n°1) passerait ainsi de 152 525,00 € HT à 161 154,36 € HT. Le pourcentage d'évolution de la part fixe du marché (y compris avenant n°1 pour les deux Communautés de communes) est de + 6.58%.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°2 au marché de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°2 au marché de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT